



Co-funded by the
Tempus Programme
of the European Union

MASTER PROFESSIONNEL INTERNATIONAL EN LIGNE (DEMETER) DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE



CHARTRE DE L'ETUDIANT DEMETER

La présente charte est le signe de l'engagement du consortium DEMETER constitué par l'ESIER Medjez, l'ESAKef et l'ISPTabarka dans ses orientations pédagogiques et stratégiques pour les prochaines années quant à la formation des jeunes en matière de développement durable.

Ce document, destiné à usage essentiellement interne, est publié afin d'assurer une meilleure transparence et une concordance de position et de point de vue entre le consortium et l'étudiant candidat. Celui-ci pourra choisir en toute liberté et connaissance de cause son enrôlement dans cette formation innovante qui lui est proposée.

Notre objectif est la formation de praticiens en développement territorial durable de niveau universitaire pouvant constituer l'ossature de cette future profession. Une formation conçue, pour préparer au métier de développeur et qui reflète l'éthique de la profession à travers ses enseignements.

Le consortium s'engage à former des professionnels en développement territorial durable et à rester à l'écoute de ceux qu'il a formé. Sur ce point, nous avons des comptes à rendre à nos étudiants et nous le faisons avec conviction.

Cette charte constitue l'ensemble des règles qui régissent les droits et devoirs du participant à la formation DEMETER. Le participant s'engage à honorer ce contrat. Le but de cette charte est de faciliter la relation entre le participant et les intervenants, de garantir les droits de l'étudiant conditionnés par ses devoirs envers lui même et les autres.

Le juste effectif (20 à 25) : tel est notre souhait pour garantir la qualité requise.

I. PRESENTATION GENERALE

Cette Charte reste valable tout au long de la formation DEMETER, qui est une formation exclusivement en ligne.

L'étudiant a le droit :

- de recevoir, dès son inscription et l'acquittement des frais, des informations précises et actualisées sur le master DEMETER, ses programmes et son fonctionnement (site Internet [http ://](http://))
- de recevoir un login et un mot de passe pour accéder à la plateforme en tant qu'étudiant
- d'avoir un tuteur, encadreur (professeur référent) pour l'aider et le guider dans son portfolio et un ou plusieurs tuteurs pour l'aider à réaliser ses projets personnels. Il doit se conformer aux conseils et directives de son encadreur quant aux délais, aux objectifs et étapes.
- de proposer par écrit, individuellement ou collectivement, toute amélioration jugée opportune concernant les conditions de travail, via la plateforme DEMETER
- de recevoir l'évaluation de ses travaux remis dans les délais

L'étudiant a le devoir :

- de mettre tout en œuvre pour atteindre ses objectifs de formation
- de payer les frais de formation à temps et d'accepter d'en être renvoyé en cas de non paiement
- de travailler selon les séquences, les activités qui lui sont demandées en respectant les délais et accepter d'être pénalisé en cas de non respect des directives et des délais
- d'utiliser exclusivement la plateforme pour toute communication avec l'équipe pédagogique et l'administration. L'utilisation de skype est autorisée dans certaines conditions.
- de donner des informations aussi complètes, précises et actualisées que possible
- de s'investir pleinement dans ses études
- de respecter les règles d'assiduité ainsi que les modalités du contrôle des connaissances (examens, contrôles, activités...)
- de remettre, dans les délais impartis, tous les travaux demandés par l'équipe pédagogique
- de fournir en toute circonstance un travail personnel et honnête sans plagiat.
- de respecter les principes de déontologie sur l'utilisation des ressources informatiques mises à sa disposition par le consortium
- de réaliser ses trois projets professionnels personnels en entreprise chaque semestre et de réaliser son portfolio en le démarrant dès le premier semestre.
- de répondre au questionnaire d'évaluation à la fin de chaque cours dans le but d'éventuelles améliorations

II. ORGANISATION DU TRAVAIL

Des activités et des devoirs sont organisés chaque semaine selon un planning porté à la connaissance des étudiants en début de chaque cours et à chaque semestre. Des délais précis sont alloués à ces activités.

Un ou des examens sont organisés au cours ou à la fin de chaque semestre. Ces examens sont obligatoires et ont lieu dans des centres d'examens agréés par le consortium.

Un premier bilan pédagogique est fait la fin de chaque semestre.

De façon générale, le comportement, la motivation, l'assiduité et l'attitude face au travail devront être conformes aux attentes, sous peine d'être annoté par les coordinateurs.

Si un professeur estime qu'un retard ou un comportement *perturbe* son cours, il est en droit de refuser l'accès d'un étudiant à son cours.

L'assiduité aux cours et aux devoirs est obligatoire. Tout manquement devra faire l'objet, par l'étudiant, d'une justification. A défaut, l'étudiant ne pourra être admis à passer les examens.

En l'absence de courrier et s'il reste sans effet, des sanctions sont prévues dans le Règlement Intérieur.

Un rattrapage des cours est proposé aux étudiants ayant été absents sauf pour les cours à contrôle continu (conformément à la réglementation en vigueur)

L'étudiant doit faire toutes les démarches utiles afin de trouver un lieu de stage où il peut réaliser son **projet professionnel personnel**. Il sera conseillé et accompagné par son tuteur et l'équipe pédagogique.

Le PPP fait partie intégrante de la formation il se déroule aux dates prévues, et est une condition sine qua non à l'obtention du diplôme.

Les rapports de PPP devront être déposés dans les délais imposés par les concernés. Leur soutenance se fait en ligne.

Le portfolio est diplômant. Chaque étudiant est tenu à construire dès le premier jour son portfolio sous la supervision de son encadreur.

III. RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE

Le signataire s'engage à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient, notamment, avoir pour conséquences :

- de faire une utilisation abusive des ressources informatiques partagées ;
- de dérober ou d'utiliser le moyen d'accès d'un autre utilisateur aux ressources informatiques
- de masquer sa véritable identité ou d'usurper l'identité d'un tiers ;
- d'intercepter toute communication entre tiers ;
- d'accéder à des données de tiers sans leur autorisation, de supprimer ou de modifier ces données ;
- de porter atteinte à la vie privée d'un tiers ;
- de porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'un tiers, notamment par l'intermédiaire d'images ou de textes provocants, diffamatoires, discriminatoires, haineux ou injurieux

- d'interrompre ou d'altérer le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de contourner les contrôles d'accès et restrictions mis en place sur le réseau ou les systèmes connectés au réseau ;
- de reproduire, représenter, diffuser une œuvre de l'esprit (extrait littéraire, travail scientifique ou autre, photos, ...) en violation des droits de son auteur ;
- de copier des logiciels commerciaux ou de contourner leurs protections, en contradiction avec les principes du code de la propriété intellectuelle.

Si, dans l'accomplissement de son travail ou de ses devoirs, le signataire est amené à constituer des fichiers de données nominatives faisant l'objet d'un traitement automatisé (rapports de PPP, portfolio, compte rendus,...), il doit s'assurer des aspects légaux de propriété intellectuelle et éviter tout plagiat. En effet toute fraude ou plagiat est passible devant le conseil de discipline et peut entraîner le renvoi définitif de la formation

La présente CHARTE de l'ÉTUDIANT DEMETER a été approuvée par la commission de Master DEMETER du 02/07/2016. Elle est entrée en vigueur le 01 août 2016.

Elle est portée à la connaissance de l'étudiant dès son inscription. Par la signature qu'il appose, il déclare en avoir pris connaissance et s'engage à la respecter.

Fait à : ----- Date : -----

Nom et prénom de l'étudiant(e) : -----

Signature (légalisée)